



COMITE SYNDICAL



DELIBERATION N°08-27

L'an deux mille huit,
Le 4 juin, à Châlons en Champagne

Date de convocation	22 mai 2008
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	34 titulaires
+ Suppléants	34 suppléants
+ Présents	27
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, M. Bernard ADAM, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Pierre CORDIER, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. Sylvain DALLA ROSA, Mme Françoise CHARLIER, M. Olivier GUCKERT, M. André JANNOT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Philippe MARTIN, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE, M. Bernard PIERQUIN, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Alain ROY, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU, M. Jacky NICOLAS, M. Claude WALLENDORF

Objet de la délibération :

Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Le Président indique que lui-même et les Vice-Présidents ne souhaitent pas bénéficier d'indemnité de fonction.

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité,

PREND ACTE du souhait du Président et des Vice-Présidents de ne pas percevoir d'indemnités de fonction. Aucune indemnité de fonction ne sera par conséquent attribuée.

Le Président,

Jacques JEANTEUR